



A l'attention des enseignants du 1er degré

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après.

Les fiches de postes spécifiques sont consultables sur le site de la direction académique des services de l'éducation nationale et sur le bulletin départemental.

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

1/ Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Division de la Valorisation des Ressources Humaines

- maternelle Neuf Peyres Avignon (Avignon 1)
- maternelle Grands Cyprès Avignon (Avignon 2)
- maternelle Boyer Violès (Orange)

Dossier suivi par Chantal COURTIN Christelle GAILLARD

2/ Plus de maîtres que de classes

13 postes sont à pouvoir :

Téléphone 04 90 27 76 44 04 90 27 76 22

- Ecoles élémentaires Jean Giono et Henri Bosco Apt
- Ecole élémentaire Saint Jean Avignon (Avignon 1)
- Fax Groupe scolaire Saint Exupéry Coubertin Avignon (Avignon 2)

 04 90 27 76 75 Groupe scolaire Les Olivades Avignon (Avignon 2)
 - Ecole élémentaire Louis Gros Avignon (Avignon 2)
- Mél. Ecole élémentaire Jean Giono Bollène
- ce.mouvement-84
 @ac-aix-marseille.fr

 Cemouvement-84

 Cole élémentaire Seatr Glorio Bollène
 - Ecole élémentaire François Jouve / Ecole maternelle Mise Pouzol Carpentras
 Ecole élémentaire Bouche / Ecole maternelle « Soupirs » Carpentras

49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 4

- Ecole élémentaire La Colline Cavaillon
 Ecole élémentaire Albert Camus Orange
- Ecoles élémentaires Albert Camus et Georges Brassens Pertuis
- Groupe scolaire Frédéri Mistral Sorgues

Les dossiers de candidature (fiche d'inscription et lettre de motivation) doivent parvenir par voie hiérarchique à la direction académique de Vaucluse – DVRH – pôle A pour le 12 juin 2013, délai de rigueur. Les candidats enverront un mel à <u>ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr</u> pour informer de leur demande.

DVRH / Mise à jour : 06/06/2013





Avignon, le 7 juin 2013

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

FICHE DE POSTE

Plus de maîtres que de classes

Division de la Valorisation

Des Ressources Humaines

Référence : circulaire départementale du 29 mars 2013 parue au BD N99 du 5 avril 2013

Principe

L'organisation du service des maîtres, sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous, découle de ce projet, qui doit conserver une souplesse suffisante pour pouvoir être adapté, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves. Les activités prévues doivent toutefois se dérouler sur un temps assez long pour permettre l'efficacité de l'action pédagogique. Le projet prévoit les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes, les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires ainsi que les personnes qui y sont associées.

Modalités d'intervention du maître supplémentaire

En aucun cas, le poste supplémentaire ne pourra servir à la création d'une nouvelle classe dans l'école.

Le poste est mis à la disposition de l'école pour au moins deux années scolaires ; il peut être maintenu au-delà s'il a permis une amélioration effective des résultats scolaires. Il conviendra de proscrire totalement les organisations pédagogiques dans lesquelles le maître en surnombre prendrait en charge un petit groupe d'élèves en difficulté uniquement hors de leur classe habituelle : c'est au sein même de la classe et en partenariat étroit (préparation, animation et régulation communes) avec le titulaire de la classe que devront se faire prioritairement ses interventions.

De même, la prise en charge des élèves en difficulté ne saurait se réduire au seul moment de présence dans une classe du maître en surnombre : elle porte sur l'ensemble du temps scolaire, d'où la nécessité d'élaborer un P.P.R.E. pour chaque élève concerné afin d'assurer une cohérence des interventions.

Les tâches attendues du maître en surnombre supposent une expérience de la gestion de la difficulté scolaire ou du moins une très forte mobilisation personnelle. Il convient d'opérer une claire distinction entre les actions de cet enseignant en surnombre et celles des membres du RASED susceptibles d'intervenir dans l'école. Ce maître n'est pas un enseignant spécialisé : il recourt aux mêmes approches et démarches que l'enseignant dans la classe duquel il intervient. Il a pour rôle d'aider cet enseignant à faire acquérir aux élèves les compétences définies par les programmes. Les maîtres du réseau, dont les interventions devraient se voir significativement réduites, ne peuvent être sollicités que dans un second temps, pour des élèves qui, malgré les activités qui leur sont proposées, ne parviennent pas à surmonter leurs difficultés ; les maîtres spécialisés sont alors amenés à mettre en œuvre des démarches plus spécifiques.

L'intervention de ce maître devrait ainsi éviter la multiplication des prises en charge par plusieurs intervenants différents.



Implantation des supports

| CIRCONSCRIPTION | Ville | ECOLE |
|-----------------|------------|--|
| APT | Apt | Ecoles Jean Giono et Henri Bosco |
| AVIGNON I | Avignon | Ecole élémentaire St Jean |
| AVIGNON II | Avignon | Groupe scolaire Saint Exupéry - Coubertin |
| AVIGNON II | Avignon | Groupe scolaire Olivades |
| AVIGNON II | Avignon | Ecole élémentaire Louis Gros |
| BOLLENE | Bollène | Ecole élémentaire Jean Giono |
| BOLLENE | Bollène | Ecole élémentaire Curie |
| CARPENTRAS | Carpentras | Ecole maternelle Mise Pouzol/école élémentaire François Jouve |
| CARPENTRAS | Carpentras | Ecole maternelle "Soupirs"/école élémentaire E. Bouche |
| CAVAILLON | Cavaillon | Ecole élémentaire La Colline |
| ORANGE | Orange | Ecole élémentaire Albert Camus |
| PERTUIS | Pertuis | Ecoles élémentaires A. Camus et G. Brassens |
| SORGUES | Sorgues | Groupe scolaire Frédéri Mistral |





Avignon, le 7 juin 2013

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

FICHE DE POSTE

Scolarisation des enfants de moins de trois ans

Division de la Valorisation Des Ressources Humaines

Référence : circulaire MEN nº2012-202 du 18 décembr e 2012

| Implantation des | - Ecole maternelle Neuf Peyres – Avignon | | |
|--------------------------|---|--|--|
| postes | Ecole maternelle Grands Cyprès – Avignon | | |
| | - Ecole maternelle F. Boyer – Violès | | |
| Profil du poste | Avoir une bonne connaissance du développement d'un jeune enfant Avoir une expérience de l'enseignement avec des TPS ou des PS Avoir une bonne capacité relationnelle avec les familles Avoir le goût du travail en équipe ainsi qu'avec les partenaires (professionnels de la petite enfance par exemple) Etre capable d'aménager un espace de classe évolutif Etre capable de concevoir un emploi du temps adapté Etre capable de concevoir des projets pédagogiques innovants | | |
| Missions pédagogiques | Accueillir et scolariser des tout-petits dans une classe spécifique selon des modalités adaptées Permettre à l'élève d'entrer progressivement dans les apprentissages Favoriser son épanouissement et son bien être Prioriser la maîtrise de la langue, le langage comme une compétence transversale | | |
| Compétences attendues | Capacité à faire le lien avec les familles Capacité à analyser sa pratique professionnelle et à l'ajuster aux besoins des élèves Capacité à mettre en oeuvre des projets pédagogiques innovants et à s'inscrire dans des échanges de pratiques et de services Ouverture d'esprit et travail en équipe indispensable Dynamisme et disponibilité | | |





FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

| | NOM et Prénom : | | | |
|--|--|--|--|--|
| DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE | Affectation actuelle : | | | |
| Division de la Valorisation des Ressources Humaines | Nommé(e) à □ Titre définitif □ Titre provisoire le : | | | |
| | Circonscription : Adresse personnelle : | | | |
| Dossier suivi par Chantal COURTIN Christelle GAILLARD | N° de téléphone : E-mail : | | | |
| Téléphone 04 90 27 76 44 04 90 27 76 22 Fax 04 90 27 76 75 | Diplômes et date d'obtention : | | | |
| Mél. ce.mouvement -84 @ac-aix-marseille.fr | Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante : | | | |
| 49 rue Thiers 84077 Avignon Cedex 4 | (veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche par fonction demandée) | | | |
| | A , le (signature) | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de :

DIVISION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

DVRH - 06/06/2013

Appel à candidature : poste de maître formateur

Destinataires : enseignants du 1er degré

Dossier suivi : Chantal COURTIN 04.90.27.76.44

Christelle GAILLARD 04.90.27.76.22

A l'attention des enseignants du 1er degré

Un appel à candidature est lancé pour le poste de maître formateur à l'école élémentaire Jean Jaurès – Sorgues.

Conditions:

- être titulaire du CAFIPEMF
- poste proposé à titre provisoire.

Les enseignants qui souhaitent se porter candidat doivent envoyer leur fiche de candidature directement à la DVRH – pôle A pour le 12 juin 2013, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH





FICHE DE CANDIDATURE DE MAITRE FORMATEUR

| | NOM et Prenom : | | |
|---|---|--|--|
| DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE | Affectation actuelle : | | |
| Division de la Valorisation es Ressources Humaines | Nommé(e) à □ Titre définitif □ Titre provisoire le : | | |
| | Circonscription : Adresse personnelle : | | |
| Dossier suivi par Chantal COURTIN | N° de téléphone : E-mail : Diplômes et date d'obtention : | | |
| Téléphone 04 90 27 76 44 Fax 04 90 27 76 75 | | | |
| Mél. | | | |
| ce.mouvement -84 @ac-aix-marseille.fr | Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante : | | |
| 49 rue Thiers 84077 Avignon Cedex 4 | (veillez préciser la fonction choisie et établir une fiche par fonction demandée) | | |
| | A , le (signature) | | |
| | | | |
| | | | |